

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 10 février 2025

RN 12 - Baisse de la vitesse à 90 km/h entre Yffiniac et Languoux

La limitation de vitesse sur la RN12 à hauteur des communes d'Yffiniac, Tréguieux et Languoux va tout prochainement être ramenée de 110 à 90 km/h pour mieux répondre aux enjeux de sécurité routière sur ce tronçon qui supporte un très fort trafic.

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest, qui gère la RN12, va procéder au changement des panneaux de limitation de vitesse dans l'objectif d'une entrée en vigueur le 26 février.

Pourquoi cette baisse de vitesse ?

La RN12 est un axe structurant au niveau régional qui supporte la liaison Rennes - Brest et assure la desserte de tout le nord Bretagne. Sur le contournement de l'agglomération de Saint-Brieuc, un trafic local intense vient s'ajouter au trafic de transit. La circulation sur la RN12 y est alors très soutenue, avec un trafic variant entre 55 000 et 70 000 véhicules par jour, soit l'un des plus hauts niveaux rencontrés sur le réseau routier national en Bretagne.

Or, sur tout le contournement de l'agglomération briochine, la RN12 est ponctuée de multiples échangeurs pour répondre au besoin de desserte du territoire, ce qui génère en contrepartie des manœuvres d'entrée et sortie de la RN12 extrêmement nombreuses et qui mobilise une vigilance accrue de la part des usagers.

De plus, la RN12 a été progressivement aménagée à 2x2 voies entre les années 1970 et 1980 principalement, selon les normes géométriques en vigueur à cette époque où le trafic était bien moindre. Au regard du trafic actuel, la configuration géométrique peut aujourd'hui présenter un décalage vis-à-vis du niveau de service attendu (exemple : bande d'arrêt d'urgence de largeur localement insuffisante, bretelles trop courtes), sans qu'il soit possible d'y remédier totalement. Les travaux correspondants seraient très complexes à mettre en œuvre, limités par le manque d'emprise foncière et d'un coût disproportionné. Des améliorations sont néanmoins apportées dans la mesure du possible lors des travaux d'entretien des chaussées, comme ceux prévus à hauteur d'Yffiniac aux mois de mai et juin prochains au cours desquels la bande d'arrêt d'urgence sera traitée en enrobés.

Enfin, l'intensité du trafic induit de nombreux événements de circulation qui requièrent de fréquentes interventions de la part des équipes d'exploitation de la DIR ouest (balisage de bouchon, de véhicule en panne, d'accident, ...), réalisées le plus souvent au sein du flux de circulation.

Tous ces éléments ont amené l'Etat à étendre la limitation de vitesse à 90 km/h qui existait déjà entre Languoux et Plérin à toute la partie est du contournement de l'agglomération de Saint-Brieuc, depuis l'échangeur de Saint-René inclus. Ceci concerne principalement les communes d'Yffiniac et de Tréguieux.

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

Quels effets attendus ?

La réduction de vitesse maximale autorisée vise en premier lieu à améliorer la sécurité des déplacements dans un environnement routier où la conduite demande une attention soutenue au vu du trafic et de la configuration des lieux.

Par ailleurs, cela réduit le différentiel de vitesse entre les usagers en transit et ceux qui effectuent des manœuvres d'entrée ou sortie sur les nombreuses bretelles d'échangeurs, et bénéficie également aux conditions de sécurité dans lesquelles interviennent quotidiennement les agents de la DIR ouest.

Quand la nouvelle limitation entre-t-elle en vigueur ?

Il est prévu que la nouvelle limitation de vitesse entre en vigueur le mercredi 26 février.

Les équipes de la DIR ouest préparent dès à présent la pose des nouveaux panneaux qui viendront préciser la nouvelle limite du secteur à 90 km/h, juste à l'est de l'échangeur de Saint-René (accès à Hillion et à la côte de Penthièvre). Les panneaux seront ainsi opérationnels au jour convenu.

Des panneaux d'information ont également été posés sur la RN12 pour avertir en avance les usagers qui circulent régulièrement sur ce tronçon de ce changement de limitation de vitesse.

Chaque jour, les agents des DIR interviennent sur la route pour votre sécurité, respectez leur travail, respectez-les.

Pour s'informer avant et pendant son déplacement

- Consultez les conditions de circulation sur le site de la DIR Ouest: diro.fr
- Suivez l'information routière Bison Futé : bison-fute.gouv.fr
- Soyez attentif les panneaux d'informations lumineux

2025-01

Direction interdépartementale des routes Ouest

Toute l'année, sur les routes nationales de **Bretagne** et des **Pays de la Loire**, la DIR Ouest est garante de la **mobilité**, de la **sécurité** de millions d'usagers de la route et contribue au **développement des territoires** desservis. Cette mission de service public est portée par 800 femmes et hommes, **fiers** de leurs métiers, **fiers** de faire partie de la DIR Ouest, **fiers** d'être utiles.

La DIR Ouest est un service déconcentré du ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires.

Pour plus d'informations sur **la DIR Ouest** et ses **actions**, visitez notre site web: diro.fr

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr

